

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2023/062/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MARS 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PARCORSU DI A FIACCULA ULIMPICA
RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques sont des temps forts de l'Histoire. Chaque édition est une magnifique occasion de réunir en un lieu les plus grands sportifs du monde, pour qu'ils s'affrontent mais surtout pour qu'ils représentent les valeurs de l'olympisme qui sont l'amitié, le respect, l'excellence, ainsi que les valeurs paralympiques, la détermination, l'égalité, l'inspiration et le courage.

Le 13 septembre 2017, les membres du Comité international olympique (CIO) ont décidé à l'unanimité de confier l'organisation des Jeux de la XXIII^{ème} olympiade de l'ère moderne, dits Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la Ville de Paris. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) a également été créé en 2017 sous la forme d'une association « Paris 2024 ».

Pour rappel, à l'époque de la constitution et du dépôt de la candidature de Paris 2024, en juin 2015, la Collectivité territoriale de Corse et les Conseils départementaux n'ont pas positionné la Corse comme potentiel territoire d'accueil d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour que notre peuple puisse profiter de cet événement de rayonnement international, véhiculant des valeurs si chères aux politiques menées en Corse, la Collectivité de Corse a souhaité faire de son territoire une étape du « Relais de la Flamme Olympique ».

Comme le veut la tradition olympique, la flamme olympique, symbole de paix et d'unité entre les peuples, est allumée dans le sanctuaire d'Olympie avant d'être portée par des relayeurs grecs jusqu'à Athènes sous la responsabilité du Comité Olympique Grec. Le « Relais de la Flamme Olympique » est un moment qui annonce l'arrivée des Jeux. La flamme olympique sera ensuite confiée à Paris 2024 au cours d'une cérémonie officielle d'ouverture des Jeux. Au cours de son périple d'Athènes jusqu'à la ville hôte, la flamme parcourra bien des territoires sous la responsabilité de Paris 2024.

Le « Relais de la Flamme Olympique » marquera le début des célébrations des Jeux de Paris en 2024.

Les porteurs de la flamme, sélectionnés pour l'occasion, se succéderont pour amener la flamme et les valeurs qu'elle représente à travers tout le territoire jusqu'au soir de la cérémonie d'ouverture des Jeux, le dernier relayeur allumant la vasque de la cérémonie d'ouverture et marquant officiellement l'ouverture des Jeux.

À travers ces célébrations, 3 objectifs majeurs sont poursuivis :

1. Engager largement tous les publics : offrir un relais populaire, ouvert à tous pour annoncer l'arrivée des Jeux dans le pays hôte.
2. Mettre en lumière les territoires et leur patrimoine dans le respect de l'environnement.
3. Valoriser ceux qui « font » le sport au quotidien.

Dans un contexte sociétal complexe dans lequel les jeunes sont particulièrement exposés, le sport constitue un pilier essentiel de la santé, du bien-être et de l'épanouissement. Ainsi, cette grande fête populaire, par l'intérêt qu'elle suscitera chez tous les publics, peut permettre aux acteurs sportifs, associatifs comme aux collectivités, de proposer des actions susceptibles de développer la pratique sportive et l'activité physique, à l'image des opérations menées par la Collectivité de Corse et ses partenaires à l'image de l'opération « Génération 2024 », menée avec l'UNSS.

Désireuse d'accueillir cette flamme, symbole de paix, d'unité et d'amitié entre les peuples, la Collectivité de Corse a souhaité s'associer directement à l'organisation du « Relais de la Flamme Olympique », qui pourra ainsi parcourir l'île au printemps 2024. Cet événement permettra à tous les Corses de vivre une séquence très symbolique des Jeux Olympiques Paralympiques d'été. La Collectivité de Corse apportera une attention particulière à l'inclusion des jeunes et des publics les plus sensibles.

Ce sont 100 relayeurs qui parcourront l'île, menés par un convoi principal et deux équipes plus légères. Par sa géographie et la richesse de ses paysages, la Corse constituera une étape importante du parcours de la flamme et bénéficiera d'une organisation particulière : une équipe dédiée de Paris 2024 portera en effet cette opération, aux modalités adaptées.

Afin de permettre à la Corse de participer à cet événement exceptionnel, il est nécessaire de contractualiser avec l'association « Paris 2024 ».

Ainsi, la convention proposée en annexe de ce rapport précise les modalités de co-organisation de l'évènement. Les contreparties pour la Collectivité de Corse comprennent notamment la désignation de 6 relayeurs individuels et le droit de bénéficier du dispositif de communication visuelle et digitale de l'opération.

Les célébrations ou événements organisés en marge du relais de la flamme resteront à la charge de la Collectivité de Corse et des communes qui seront partenaires de l'évènement.

Il vous donc proposé d'approuver la convention correspondante, d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer, et d'affecter le montant des crédits nécessaires s'élevant à 180 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.